



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
État de Vaud

« POUR MA COMMUNE » – ACTE II

Élections communales 2026 : l'État de Vaud mobilise les électrices et électeurs pour le scrutin du 8 mars

À l'approche du premier tour des élections communales vaudoises du 8 mars, l'État de Vaud intensifie sa campagne de promotion de l'exercice des droits politiques. Avec l'ACTE II de « Pour ma commune », il s'agit désormais d'encourager la population à participer activement au scrutin et à faire entendre sa voix au niveau local.

La dernière ligne droite menant au premier tour des élections communales vaudoises du 8 mars est désormais engagée. À cette occasion, le Département des institutions, de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DICIRH) annonce le lancement de l'acte II de sa campagne de promotion de l'exercice des droits politiques, baptisée « Pour ma commune ».

Au total, 1514 sièges aux municipalités et 7801 sièges dans les conseils communaux sont en jeu lors de ces élections.

« Et si la commune, c'était vous... C'est le moment de choisir ! »

Afin de promouvoir la participation au scrutin de quelque 578'627 électrices et électeurs, la campagne « Pour ma commune » entre dans son ACTE II avec le slogan : « Et si la commune, c'était vous... C'est le moment de choisir ! ».

L'acte I, déployé en novembre dernier, avait pour objectif de convaincre les détentrices et détenteurs des droits politiques de se porter candidates et candidats dans leur commune. L'acte II s'adresse désormais à l'ensemble du corps électoral et rappelle l'importance du vote comme acte fondamental de la démocratie locale.

Un acte fondamental de la vie démocratique

Le point d'ancrage de cette campagne demeure le site internet www.pour-ma-commune.ch, qui propose l'ensemble des informations utiles à la compréhension des différents modes de scrutin, lesquels varient selon le type de

commune. Le site offre également des contenus pédagogiques et pratiques permettant à chacune et chacun de se préparer au vote.

Plusieurs publications seront diffusées sur les réseaux sociaux afin de relayer les messages clés de la campagne. En collaboration avec plusieurs communes vaudoises, un kit permettant d'animer un atelier « Comment voter » est mis à disposition sur le site, tout comme une vidéo explicative destinée à rendre le processus électoral accessible au plus grand nombre.

En complément, divers outils de communication sont proposés aux communes afin de leur permettre de promouvoir activement la participation au vote auprès de leur population.

Des scrutins supplémentaires le 8 mars

Le 8 mars, les électrices vaudoises et électeurs vaudois seront également appelés à se prononcer sur des votations fédérales et à participer à l'élection complémentaire au Conseil d'État. Cette coïncidence des scrutins souligne l'importance de se rendre aux urnes et offre aux citoyennes et citoyens la possibilité d'exercer pleinement ses droits politiques lors de cette journée de participation démocratique multiple.

Une élection communale pour plus tard dans certaines communes

L'édition 2026 des élections communales vaudoises se déroulera selon deux calendriers distincts. Fixé au 8 mars, le premier tour du scrutin général concerne 290 des 300 communes du canton.

Les communes issues de fusions entérinées lors de votations organisées en 2025 – soit L'Abbaye, Le Chenit et Le Lieu / Lucens et Curtilles / Gimel, Saubraz et Saint-Oyens / Method et Suscévaz – donneront quant à elles rendez-vous à leur corps électoral respectif le 27 septembre prochain. L'entrée en fonction de ces nouvelles autorités est prévue pour le 1er janvier 2027.

Pour les 290 autres collectivités, les autorités élues entreront en fonction le 1er juillet 2026.

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 02 février 2026

DICIRH, Nuria Gorrite, conseillère d'Etat

DICIRH, Jean-Luc Schwaar, directeur général, Direction générale des affaires institutionnelles et des communes

www.pour-ma-commune.ch